

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL DU

Travail- Justice- Solidarité

GOUVERNEMENT

**DECRET**

DECRET D/2012/ <sup>059</sup> PRG/SGG

**Portant Nomination des Membres du Comité Technique de Revue des Titres  
et Conventions Miniers**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**Vu la Constitution ;**

**Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, Portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;**

**Vu la Loi L/2011/005/CNT/2011 du 10 Août 2011, Portant création et gestion du Patrimoine Minier ;**

**Vu la Loi L/2011/006/CNT/2011 du 09 septembre 2011, Portant Code Minier de la République de Guinée ;**

**Vu la l'Ordonnance du 0/91/025 du 11 mars 1991, Portant cadre juridique et institutionnel des Entreprises Publiques ;**

**Vu le Décret D/2012/041/PRG/SGG du 26 mars 2012, Portant Création, Attributions et Fonctionnement de la Commission Nationale des Mines ;**

**Vu le Décret D/2012/045/PRG/SGG du 29 mars 2012, Portant Modalités de Mise en œuvre d'un Programme de Revue des Titres et Conventions Miniers par la Commission Nationale des Mines ;**

**Vu le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 décembre 2010, Portant Nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;**

Vu les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010 et D/2011002/PRG/SGG du 04 janvier 2011, Portant nomination des Ministres ;

## DECRETE

Article 1°: Les cadres dont les noms suivent sont nommés membres du Comité Technique de Revue des Titres et Conventions Miniers :

1- Président du Comité :

Monsieur Nava TOURE ;

Vice-Président :

Monsieur Ibrahima CAMARA- Consultant ;

2- Présidence de la République :

Dr. Alkhaly Yamoussa BANGOURA- Conseiller Chargé des Mines ;

3- Primature :

Monsieur Abdoul Karim SYLLA- Conseiller Chargé des Mines ;

4- Ministère des Mines et de la Géologie :

Monsieur Morciré SYLLA- Conseiller Technique ;

Monsieur Saadou NIMAGA- Conseiller Juridique ;

Monsieur Alhassane CAMARA- Directeur Général Adjoint du Centre de Promotion et de Développement Minier ;

5- Ministère de l'Economie et des Finances :

Monsieur Ibrahima Bodié BALDE- Conseiller Chargé de Mission ;

6- Ministère Délégué au Budget :

Monsieur Mamady KABA- Conseiller Fiscal ;

7- Ministère de l'Environnement :

Monsieur Seydou Bari SIDIBE- Directeur Général du Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale ;

8- Ministère des Travaux Publics :

Monsieur Ibrahima Kalil KOUROUMA- Conseiller Chargé des Travaux Publics ;

9- Ministère Délégué aux Transports :

Dr. Ahmed Salim HALABY- Conseiller Juridique ;

10- Ministère de la Justice :

Monsieur Ousmane KEITA- Magistrat ;

11- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation :

Monsieur Moustapha Kobélé KEITA- Conseiller Juridique ;

12- Administration et Contrôle des Grands Projets :

Monsieur Ibrahima Bodié BALDE- Conseiller Technique ;

13- Banque Centrale de la République de Guinée :

Monsieur Abdoulaye Yéro BALDE- 1<sup>er</sup> Vice Gouverneur ;

14- Société Civile :

Monsieur Mamadou Taran DIALLO ;

15- Syndicat :

Monsieur Mamadou MANSARE.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toute disposition antérieure contraire, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 AVR. 2012



Pr. Alpha CONDE